

Voirie - Marchés annuels 1991 de renouvellement des couches de surface***M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :***

1) Reconduction des marchés d'enrobés, d'enrobés fibrés et d'enduits superficiels de 1990.

Les marchés initiaux de 1988 passés après appels d'offres ouverts, prévoyant la possibilité d'une reconduction avec les titulaires, ont fait l'objet d'une négociation avec les Services Municipaux afin d'obtenir pour l'année en cours des conditions financières plus avantageuses.

Ces marchés à commandes ont été estimés :

- entre 700 000 F et 1 300 000 F pour les enrobés
- entre 700 000 F et 1 000 000 F pour les enrobés fibrés
- entre 700 000 F et 1 000 000 F pour les enduits superficiels.

Aussi après avoir reçu un avis favorable de la commission d'adjudication, le Conseil Municipal est-il appelé à prendre la délibération nécessaire conformément aux dispositions de l'article 312 bis, 4^{ème} alinéa du Code des Marchés Publics.

2) Approbation des documents relatifs à un marché de revêtement mince

Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour passer un marché de travaux de revêtement mince pour le renouvellement des couches de surface des chaussées.

Ce marché à commandes a été estimé entre 400 000 F et 700 000 F.

La consultation des entreprises pourrait être faite par voie d'appel d'offres ouvert.

Aussi,

Vu le Code des Marchés Publics notamment les articles 273 et 295 à 300,

Vu le règlement d'appel d'offres et les cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières proposés,

le Conseil Municipal est-il invité à approuver les procédures choisies et à autoriser M. le Député-Maire à signer les actes d'engagement à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1991.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.